

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 46/034/2008 – ÉFAI

7 novembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 290/08 (AFR 46/029/2008, 22 octobre 2008) – Torture et autres mauvais traitements / Prisonnières d'opinion

ZIMBABWE

Jenni Williams (f)

Magodonga Mahlangu (f)

Le 5 novembre 2008, la Haute Cour a accordé la liberté sous caution à Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, dirigeantes de l'organisation Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA), qui avaient été arrêtées le 16 octobre 2008. Elles ont été libérées le lendemain matin, le 6 novembre.

Jenni Williams et Magodonga Mahlangu ont été arrêtées arbitrairement après avoir participé à une manifestation non violente organisée devant le bâtiment du gouvernement à Mhlahlandlela (Bulawayo) afin de réclamer un accès immédiat à l'aide alimentaire au Zimbabwe. La police a recouru à une force excessive pour disperser cette manifestation, qui rassemblait quelque 200 militants de WOZA. Magodonga Mahlangu a été battue par des policiers au cours de son arrestation.

Jenni Williams et Magodonga Mahlangu ont été placées illégalement en détention au poste de police central de Bulawayo pendant une nuit, avant d'être transférées dans un centre de détention provisoire le 17 octobre. Le tribunal de première instance de Bulawayo a ordonné leur maintien en détention provisoire jusqu'au 21 octobre, date à laquelle leur audience de demande de libération sous caution a eu lieu sans qu'elles puissent y assister. Les autorités ont affirmé qu'elles ne disposaient pas d'un moyen de transport pour les amener au palais de justice ce jour-là. Le tribunal a ajourné sa décision relative à la caution jusqu'au 24 octobre. Cependant, le 24 octobre, la magistrate chargée de leur dossier aurait reporté son jugement au 27 octobre parce qu'elle devait participer à un atelier. Leurs demandes de remise en liberté sous caution ont été rejetées le 27 octobre. Elles ont alors fait appel devant la Haute Cour et ont obtenu leur libération sous caution le 5 novembre, soit vingt et une nuits après leur arrestation.

Jenni Williams et Magodonga Mahlangu ont été accusées d'avoir « porté atteinte à la paix, à la sécurité ou à l'ordre public » au titre du paragraphe 37-1(a) de la Loi relative à la codification et à la réforme du droit pénal.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action.